

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 17 de l'ordre du jour

CX/CF 18/12/17

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Douzième Session
Utrecht, Pays-Bas, 12 - 16 mars 2018

LISTE PRIORITAIRE DES CONTAMINANTS ET DES SUBSTANCES TOXIQUES NATURELLEMENT PRÉSENTES PROPOSÉS POUR ÉVALUATION PAR LE JECFA

Observations soumises (en réponse à la Lettre Circulaire 2017/80-CF) par le Brésil et le Canada

BRÉSIL

Le Brésil a déjà chargé dans la base de données de GEMS/Aliments les données d'occurrence de l'arsenic total dans les volailles, le poisson et la viande bovine. Les données d'occurrence de l'arsenic (total et inorganique) seront chargées avant le CCCF12.

Les données d'occurrence des trichothécènes dans les céréales doivent être chargées dans les 2 prochains mois.

CANADA

Le Canada soutient l'inclusion des substances à la liste prioritaire des contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) approuvée par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments comme cela est indiqué dans le paragraphe 149 et présenté dans l'Annexe XII du rapport REP17/CF. Nous suggérons toutefois les deux clarifications mineures suivantes pour le Canada dans la colonne « Disponibilité des données » :

Pour les alcaloïdes de l'ergot, « Canada : ~~données informations sur l~~ d'occurrence (~~données~~ spécifiques de produits ~~et grains de céréales non transformés~~), ~~à savoir normes de classement) »~~

Pour les trichothécènes (T2 et HT2), « Canada : données d'occurrence (spécifiques de produits et grains de céréales non transformés) ».

Le Canada ne nomme aucune nouvelle substance à inclure à la liste prioritaire pour le moment.